Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260402-D031_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 18 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt-Six, le deux Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Mars 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHIER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Yolène BÉGO, Thomas OLIVIER.

Absent excusé : Yvon RIALLAND (pouvoir à Géraldine TABART).

Secrétaire de séance : Hervé LEFEBVRE

031/2026 Désignation d'un représentant à la Compagnie des Ports du Morbihan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1524-5 et R 1524-3 et suivants,

Considérant que la Commune d'Arzal, actionnaire de la Compagnie des Ports, doit désigner un représentant à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale, ainsi qu'un représentant suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire lors de l'Assemblée générale.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR,

- ☐ Désigne M. Samuel FÉRET, comme représentant à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale de la société publique locale « Compagnie des Ports du Morbihan » et, le cas échéant, pour représenter l'assemblée spéciale au Conseil d'administration et l'autoriser à exercer toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'administration.
- ☐ Désigne M. BASCOU Jean-François comme suppléant en cas d'absence ou d'empêchement lors de l'assemblée générale.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.